

Vous accompagner, notre priorité

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Une nouvelle permanence pour vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne

Remplir un dossier en ligne sur internet pour vos démarches administratives représente un casse-tête pour vous ?

Nous avons pu constater combien il était compliqué pour certains d'effectuer des démarches administratives alors que celles-ci sont en grande partie numérisée de nos jours.

Ces démarches sont pourtant nécessaires à l'accès à certains droits.

Après avoir accompagné une dizaine de personnes nous ayant sollicités sur différents besoins (constitution de dossier retraite, impôt, aide au logement, dossier médical, demande de permis, CAF...), le CCAS a trouvé pertinent de vous proposer une permanence en mairie.

Le but de cette permanence sera de vous accompagner sur vos démarches en ligne usuelles et de vous faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun.

Cette permanence aura lieu une demi-journée par mois, sur RDV (la fréquence pourra augmenter selon les besoins).

Pour prendre RDV, contacter Nathalie PANSIOT, vice-présidente du CCAS au 07 76 69 17 04.

LE PLANNING DES PERMANENCES

Pour 2023-2024, nous vous proposons :

- *Vendredi 12 Janvier 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 9 Février 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 8 Mars 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 5 Avril 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 3 Mai 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 7 Juin 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 5 Juillet 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 30 Août 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 27 Septembre 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 25 Octobre 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 25 Octobre 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 22 Novembre 2024 de 9h à 12h*
- *Vendredi 20 Décembre 2024 de 9h à 12h*